



Ensemble, mettons fin  
au sans-abrisme !

Samen maken we een eind  
aan dakloosheid!

## Assistant(e) social(e) CDI – Temps partiel (4/5<sup>ème</sup>)

Infirmiers de rue – Ensemble, mettons fin au sans-abrisme !

Situation – Bruxelles  
Commission paritaire : 332  
Barème : 1/55

**Infirmiers de rue asbl (IDR) cherche un(e) assistant(e) social(e) pour son pôle logement à Bruxelles.**

IDR est une organisation médico-sociale convaincue que la fin du sans-abrisme à Bruxelles et à Liège est possible. Elle y contribue en sortant de la rue les personnes sans-abri les plus vulnérables en termes de santé, et en mobilisant les associations et le public pour trouver des solutions durables à la problématique du sans-abrisme.

### 1. BUT

Nous recherchons un(e) assistant(e) social(e) dynamique, autonome et volontaire afin d'assurer un soutien social à l'équipe ainsi que le suivi et la mise en ordre au niveau social des dossiers des patients. Ceci, afin de favoriser le développement de leur situation sociale et administrative, et de s'assurer qu'ils bénéficient des droits auxquels ils peuvent prétendre.

### ORGANISATION

Dépend de l'Expert médical pour les décisions concernant le traitement médical des patients et du responsable logement pour les questions qui touchent à la philosophie de l'ASBL ou à l'organisation générale de celle-ci. Travaille en étroite collaboration avec son collègue assistant social.

### 2. TACHES PRINCIPALES

l'Assistant(e) Social(e) prend en charge et suit les patients au niveau social :

- Identifie les besoins et ressources des patients au niveau social et évalue le travail qui en découle en tenant compte de la nécessité, de l'impact et du degré de priorité.
- Contacte les associations et institutions externes : réunion réseau, contacts téléphoniques, rédaction des rapports.
- En fonction du profil et des besoins des patients, recherche des ASBL, hébergements provisoires, centre de cures, institutions, etc.
- Participe aux réunions patients.
- Accompagne les infirmiers en rue ou en logement et/ou transmet les demandes de suivi.
- Travaille à des tâches administratives, met à jour les fiches patients et archive leurs documents.
- Accompagne les patients dans leurs démarches.
- Met à jour la base de données sociales.

### 3. CRITERES

1. L'assistant(e) social(e) garanti :

- Le suivi du plan d'action.
- Le suivi rigoureux des patients et ce dans le respect des échéances.
- Le suivi et la préservation des documents sociaux.
- L'exactitude dans l'information fournie à l'équipe, aux patients, etc.
- Le maintien et l'entretien du réseau/de la base de données sociales.
- Le respect de la confidentialité.

2. L'assistant(e) social(e) doit :

- Pouvoir évaluer les limites de sa propre action et d'une intervention.
- Pouvoir agir avec discernement et prendre du recul par rapport à certaines situations difficiles.
- Pouvoir identifier les besoins et établir un plan d'action.
- Pouvoir discerner les priorités.
- Pouvoir gérer différentes tâches au quotidien.
- Pouvoir obtenir la participation/la souplesse des autres acteurs sociaux.
- Pouvoir évaluer les informations qui peuvent/doivent être communiquées à des tiers dans l'intérêt du patient et le respect de la déontologie.
- 

3. L'assistant(e) social(e) fait preuve d'autonomie et de respect des méthodologies :

- Est soumis aux indications/instructions de l'Expert médical pour les éléments propres aux suivis des patients.
- Fait appel à un responsable social de l'antenne en cas de difficulté avec le dossier d'un patient.

4. L'assistant(e) social(e) est en contact régulier avec les équipes et l'extérieur :

- A des contacts quotidiens avec l'équipe au sujet des patients et de l'organisation afin d'assurer un bon relais d'information et de la prise en charge de chaque patient.
- Des contacts réguliers avec les assistants sociaux de l'ASBL permettront, quand nécessaire, de discuter des méthodologies et pratiques. A des contacts quotidiens avec les autres ASBL, l'administration et les services publics concernant les patients.
- A des contacts réguliers avec les patients eux-mêmes.

#### 4. FORMATION/CONNAISSANCES

- Diplôme d'assistant social exigé.
- Expérience professionnelle de 1an minimum.
- Bonne connaissance du système de sécurité sociale et des droits fondamentaux.
- Bonne connaissance du système d'accès aux soins en Belgique et du tissu social bruxellois (les réseaux).
- Bonne connaissance du secteur et de la problématique des sans-abri souhaitée.
- Langues : Français indispensable, bilinguisme un plus – la connaissance d'autres langues est un atout supplémentaire.
- Connaissance des logiciels bureautiques courants.

#### 5. EXPERIENCES / SENSIBILITE HORS DIPLOME

- Adhérer aux valeurs de la charte de l'asbl
- Sensibilité pour travailler avec un public particulièrement précarisé.
- Intérêt pour la problématique santé-précarité.
- Enthousiasme, vision positive, pro-activité et polyvalence.
- Capacité d'adaptation aux situations de terrain.
- Capacité à travailler en équipe et en réseau.
- Autonomie principalement face au travail social
- Capacité à vulgariser l'information.
- Contact facile : abord agréable, capacité d'écoute et de communication y compris par téléphone.

#### CONDITIONS

Contrat à temps-partiel (4/5<sup>ème</sup>)

Contrat à durée indéterminée

Début de contrat immédiat

**Lettre de motivation + CV à envoyer avant le 19/11/2020 à Splingart Elodie :**  
[elodie.splingart@idr-sv.org](mailto:elodie.splingart@idr-sv.org)

**Infirmiers de rue asbl - Straatverplegers vzw**

Rue Gheudestraat 21-25 – 1070 Anderlecht

T : 02/265.33.00 - 0477/483.150 F : 02/502.67.04 - info@idr-sv.org

www.infirmiersderue.org - www.straatverplegers.org